

# CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2017


## Compte rendu


**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

**MEMBRES ABSENTS** : Ingrid MEUNIER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Christine CHARRET

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :***

 *le compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2017*

 *le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017*

### **Prix de la restauration scolaire 2017/2018**

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2017-2018 de fixer la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire à 3.30 €, soit une augmentation de 2 %.

### **Prix de l'accueil périscolaire 2017/2018**

Monsieur le Maire rappelle :

- les horaires d'accueil des enfants à l'école de Champoly :
  - o Le matin de 7 h 30 à 8 h 45 (Garderie)
  - o Le soir de 16 h 30 à 18 h 00 (Garderie) les lundi, mardi, jeudi, vendredi
  - o Le mercredi de 11 h 45 à 12 h 15 (Garderie)
- que suite à la création de l'accueil de loisirs de Champoly, la commune a l'obligation d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Il propose 3 tranches de tarification comme demandé par la CAF suivant les Quotients Familiaux :

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide de fixer le droit d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 à :

- o QF<600 : 60€/an/enfant
- o 600 <QF<900 : 63€/an/enfant
- o QF>900 : 66€/an/enfant

### **Renouvellement du contrat de Cindy SANCHEZ**

Le contrat de Cindy SANCHEZ est renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018 pour :

- accompagner les enfants de l'école de Champoly à la cantine et assurer le ménage de la salle de cantine
- assurer la garderie périscolaire
- assurer les temps d'accueil périscolaire
- travailler un samedi sur deux au Point com
- assurer le remplacement de Patricia PEND au Point Com (congrés, formations, maladie...) hors congrés d'été

### **Financement des travaux école et assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 100 000 euros destiné à financer les investissements 2017 dont l'objet porte sur la réhabilitation de l'école publique.
- de réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 40 000 euros destiné à financer les investissements d'assainissement.

## Questions diverses

- ☀ Rythmes scolaires : la commune de Champoly maintient la semaine de classe à 4 jours et demi. Les Temps d'Accueil Périscolaires auront lieu de 15 h 45 à 16 h 30 (facultatifs et gratuits)
  
- ☀ Logements communaux :  
Monsieur le Maire informe :
  - du départ au 30 juin de Madame FOURNET-FAYARD du logement situé au-dessus de l'ancien magasin « Relais des mousquetaires ». Lucien BATTANDIER est chargé de faire établir des devis avant d'engager des travaux de rénovation.
  - du départ début septembre de M. BOFFARD et Mme GOUTEFFANGEAS du logement situé au-dessus de l'école. Le conseil municipal accepte de réduire la débite à 2 mois.
  
- ☀ Delphine LORON TRAVARD fait part du compte rendu du conseil d'école.
  
- ☀ Suite à la demande du conseil municipal lors de sa dernière session, Monsieur le Maire fait part des conditions de vente proposées par Françoise PEROTTI concernant la partie haute du terrain situé face à la mairie (entre 2500 et 3000 m<sup>2</sup>).
  
- ☀ Monsieur le Maire :
  - informe qu'en raison des travaux à l'école, la cantine, les TAP et la garderie seront déplacés temporairement à la cure.
  - informe des impayés à la commune (cantine, redevance assainissement...) qui ont été communiqués par le trésor Public ; la commune engagera des poursuites.
  - présente 2 devis transmis par les entreprises Lud'élec et Sauzedde pour la pose des illuminations en fin d'année ; le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Sauzedde.
  - présente le devis de l'entreprise Métal'ATA pour les réparations de la barrière et de la cabane de l'école.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire  
Daniel PEROTTI